

DECISION DU MAIRE
DEC_032022
APPROUVANT LA DEMANDE DE SUBVENTION ETAT AU TITRE DES
PROJETS ALPES DU FONDS „AVENIR MONTAGNES
INVESTISSEMENT“

DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le Maire du BOUCHET MONT-CHARVIN,

En vertu de la délibération n°DEL_06382020 conférant
au Maire le pouvoir de demander aux organismes
financeurs l'attribution de subventions,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

DECIDE :

Article 1 : Le montant prévisionnel pour l'installation d'un terrain de sports et d'une aire
de jeux s'élève à 103288,00 € H.T.

Article 2 : La dépense sera inscrite aux budgets principaux 2022 et 2023, compte 2315.

Article 3 : Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre des projets
Alpes du fonds « Avenir Montagnes Investissement » sera déposé pour un montant de
51614 €.

Article 4 : Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Montant total des travaux HT	103.288 €
Subvention de l'Etat	51.614 €
Autofinancement communal	51.614 €

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors d'une
prochaine séance.

Fait à Le Bouchet Mont-Charvin,
le 15 juillet 2022.

Le Maire,
Franck
PACCARD

Décision certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 15/07/2022
- de sa publication le 18/07/2022

Le Maire,
Franck PACCARD

